

C'est le temps d'agir !



Élaborer la stratégie de
croissance démographique
du Nouveau-Brunswick



Secrétariat de la croissance démographique

Table des matières

1. Introduction	3
2. Données démographiques clés sur le Nouveau-Brunswick	4
3. Pourquoi ces défis démographiques sont-ils importants?	8
4. Qu'est-ce que le Nouveau-Brunswick a l'intention de faire?	10
5. De quoi traitera la stratégie démographique?	12
6. Comment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils exprimer leur point de vue?	13

1. Introduction

Le marché du travail canadien est en pleine évolution. Comme c'est le cas dans d'autres pays industrialisés, la main-d'œuvre est vieillissante au Canada, en raison d'un taux de fécondité amoindri, d'une espérance de vie accrue et du vieillissement des baby-boomers. Dans certaines provinces, notamment l'Alberta et des secteurs donnés, les pénuries de travailleurs spécialisés commencent à se faire sentir.

« Nous ne pouvons rester là à ne rien faire. Certaines provinces, notamment l'Alberta, déploient des efforts dynamiques pour convaincre nos jeunes de partir. De notre côté, nous devons leur donner une raison de rester. »

Shawn Graham, premier ministre

En conséquence, le Nouveau-Brunswick se retrouve à la croisée des chemins en ce qui concerne son avenir socioéconomique. La mondialisation de l'économie et les changements démographiques et technologiques seront de puissants leviers pour le marché du travail du Nouveau-Brunswick.

La majorité des études menées s'entendent sur le fait que l'immigration sera un facteur clé, surtout si la province veut améliorer l'intégration au marché du travail des immigrants récents; c'est du moins une partie de la solution.

Voici quelques problèmes démographiques auxquels est confrontée la province :

- Faible taux de fertilité;
- Baisse du taux de naissance;
- Déclin démographique et vieillissement de la population;
- Migration élevée vers d'autres provinces, surtout chez les jeunes;
- Peu de nouveaux arrivants – le nombre est en deçà de la part nationale.

Au Nouveau-Brunswick, pour des dizaines d'années ces tendances représentent un important défi en matière d'amélioration continue et de durabilité des programmes sociaux, y compris l'éducation et les soins de santé.

Création du Secrétariat de la croissance démographique

Le gouvernement a vu dans ces défis démographiques une priorité majeure. C'est pourquoi le *Pacte pour le changement* comportait l'engagement d'établir un **Secrétariat de la croissance démographique**. Ce nouveau secrétariat a vu le jour en avril dernier pour aider le Nouveau-Brunswick à freiner le déclin démographique.

Une des premières tâches du secrétariat est d'élaborer une stratégie de croissance démographique, qui aidera le Nouveau-Brunswick à atteindre l'autosuffisance d'ici à 2026. **Nous invitons les intervenants clés – entre autres les gouvernement, les administrations municipales, d'autres provinces, la communauté des affaires, des organismes non gouvernementaux et communautaires, le milieu universitaire et des groupes de travailleurs – à émettre leur point de vue sur l'élaboration de cette stratégie selon quatre volets précis : rapatriement, rétention, immigration et établissement.**

Un appel à l'action : Élaborer la stratégie démographique du Nouveau-Brunswick

Le présent document de consultation a pour but de décrire les principaux problèmes démographiques auxquels la province est confrontée et de définir l'importance des enjeux. Il présente des questions clés et de l'information sur la façon dont les intervenants et la population en général peuvent participer à cette démarche. Le gouvernement est déterminé à résoudre le problème démographique, mais il compte sur l'aide des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises pour trouver des solutions.

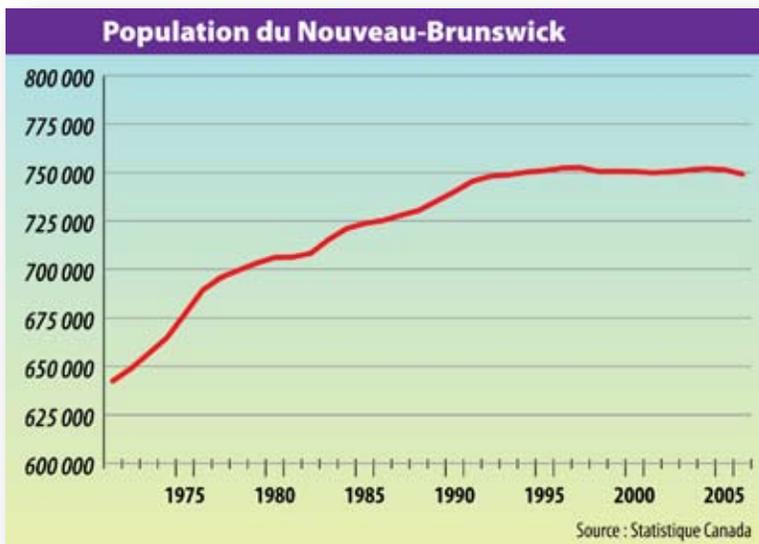
2. Données démographiques clés sur le Nouveau-Brunswick

La section suivante décrit les principaux faits démographiques qui jouent un rôle important dans l'actuel défi que doit relever notre province en matière de ressources humaines. On peut en déduire l'urgence d'agir.

La croissance démographique est minimale.

« L'âge moyen de la population du Nouveau-Brunswick est à la hausse, une conséquence des familles moins nombreuses et de l'exil des jeunes en quête d'emploi vers d'autres pays ou provinces. Actuellement, l'âge moyen est tout juste en deçà de 41 ans. En 2031, dans 25 ans, il sera à peine au-dessus de 49 ans, et près d'un tiers des résidents du Nouveau-Brunswick seront des aînés. »

**Traduction libre de l'éditorial intitulé :
Fight the Graying of New Brunswick
(Freiner le vieillissement au Nouveau-Brunswick)
paru dans le Telegraph Journal (30 octobre 2006)**



La population de Nouveau-Brunswick a atteint son maximum en 1997 : 752 543 habitants. Depuis, le niveau s'est maintenu autour de 750 000, jusqu'au moment où il est descendu à 749 168, en 2006. Les données les plus récentes montrent un déclin de 0,3 % depuis 2005, soit la deuxième année consécutive marquée par un déclin.

D'autres provinces ont connu un déclin démographique en 2006, entre autres Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan. Par contre, le taux national d'augmentation se situait à 1 %, alors que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique affichaient une croissance de 1 % à 3 %.

L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont été les seules provinces à accroître leur part démographique par rapport à la part totale du Canada entre 1971 et 2006. Le taux à la baisse du Nouveau-Brunswick est passé de 2,9 % en 1971 à 2,3 % en 2006.

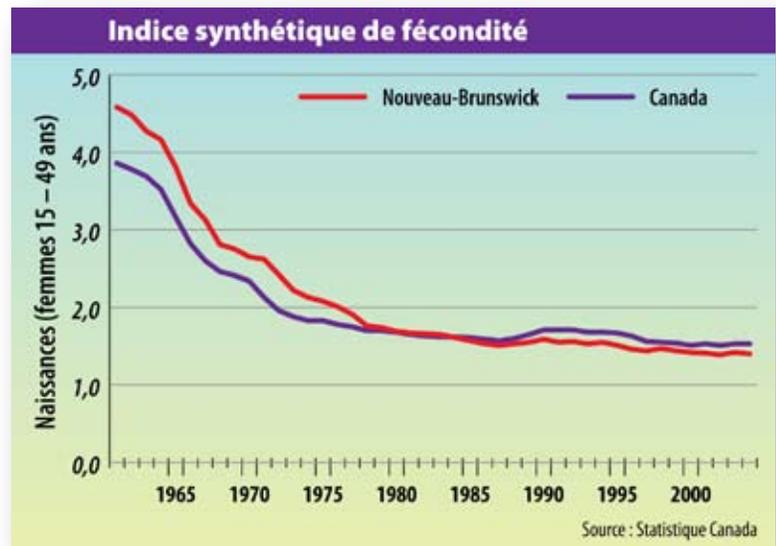
Notre taux de fertilité est un des plus bas au Canada.

L'indice synthétique de fécondité est une mesure indiquant le nombre moyen d'enfants qu'une femme aura dans sa vie. Pour compenser le taux actuel de décès, notre province a besoin d'un indice de 2,1.

L'indice synthétique de fécondité a diminué de façon notable à partir du début des années 1960, et ce dans toutes les provinces. En 1961, celui du Nouveau-Brunswick se situait à 4,58, le deuxième, devancé seulement par l'Île-du-Prince-Édouard (4,91). Celui du Canada était de 3,86, tandis que le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique enregistraient des indices en deçà de la moyenne nationale.

En 2004, l'indice du Nouveau-Brunswick de 1,40, en deçà de la moyenne nationale (1,53). Terre-Neuve-et-Labrador et la Colombie-Britannique étaient les seules provinces à avoir des indices inférieurs au nôtre, respectivement de 1,30 et 1,39.

Mentionnons aussi que la migration nette de jeunes adultes dans la vingtaine et la trentaine exerce une influence négative sur le taux de naissances.

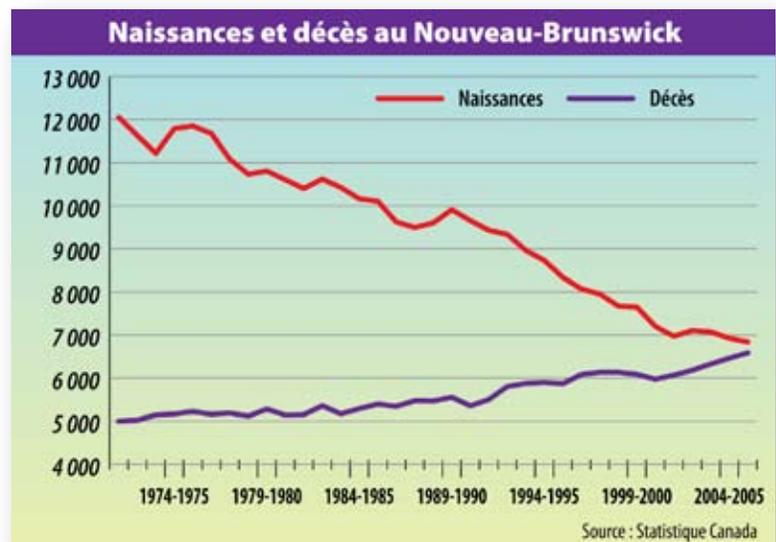


L'accroissement naturel de la population est presque nul.

En 2005-2006, l'accroissement naturel du Nouveau-Brunswick (naissances moins décès) était de seulement 252, alors qu'en 1971-1972, il était beaucoup plus élevé, soit 7047.

En raison de la baisse du taux de fertilité, les naissances au Nouveau-Brunswick affichent une tendance à la baisse, ils sont passés de 12 047 en 1971-1972 à 6837 en 2005-2006.

D'autre part, les gens vivent plus longtemps. De 1979 à 2003, l'espérance de vie au Nouveau-Brunswick a augmenté de cinq ans. Étant donné le plus grand nombre de personnes dans les groupes d'âges plus avancés, le nombre de décès a connu une hausse, passant de 5000 en 1971-1972 à 6585 en 2005-2006.

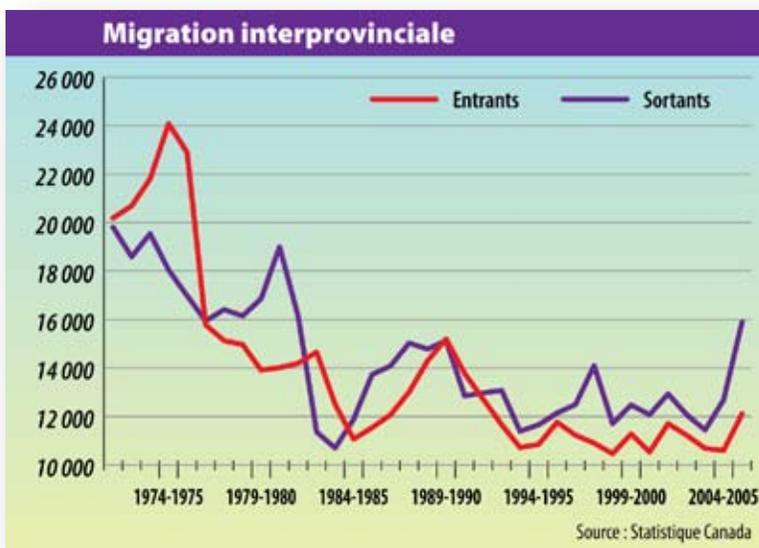


Dans le passé, l'accroissement naturel a compensé l'impact de la migration nette négative au Nouveau-Brunswick. Dans l'avenir, une migration nette positive sera nécessaire pour accroître le niveau démographique de la province.

Composantes de la croissance (sur 10 ans)

Année	Population	Accroissement naturel	Migration nette	Croissance totale
1976	689 494			
1986	725 154	54 365	-18 705	35 660
1996	752 312	36 942	-9 784	27 158
2006	749 168	11 439	-14 583	-3 144

Source : Statistique Canada.

La migration interprovinciale affiche une perte nette.

Dans le passé, le nombre de résidents qui ont quitté le Nouveau-Brunswick pour s'établir dans d'autres provinces a souvent dépassé le nombre de personnes qui ont quitté leur province pour déménager au Nouveau-Brunswick. Les occasions d'emploi, le coût de la vie et l'âge de la population sont des facteurs qui influencent les niveaux, une population plus âgée ayant tendance à déménager moins souvent qu'une population jeune.

À partir de 1991-1992, le taux annuel d'entrants au Nouveau-Brunswick a la plupart du temps oscillé entre 10 000 et 12 000 personnes par rapport au taux de sortants, qui variait de 11 000 à 13 000.

Ces chiffres montrent que, au cours des deux dernières années, le nombre de personnes ayant quitté la province pour une autre a dépassé de 2000 le nombre de personnes ayant quitté une autre province pour s'établir chez nous.

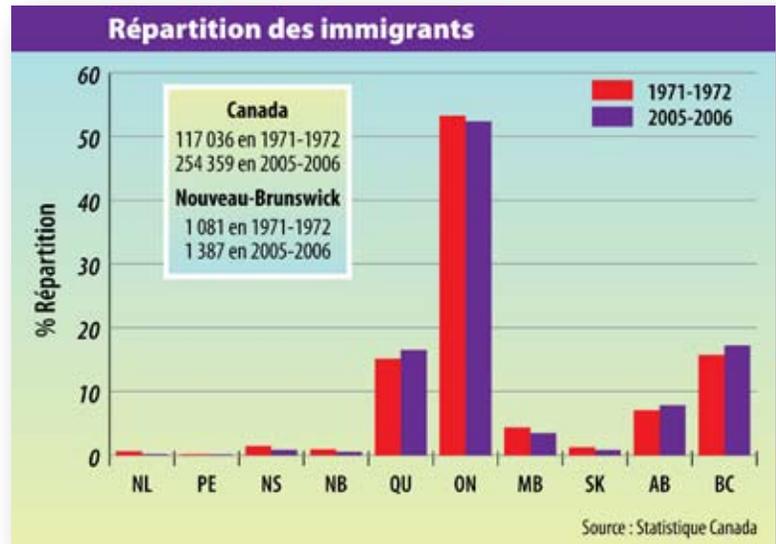
La migration interprovinciale est plus forte chez les jeunes adultes. À partir de 1991-1992, de 19 % à 23 % des sortants du Nouveau-Brunswick appartenaient au groupe d'âges des 25-44 ans, tandis que de 12 % à 15 % appartenaient au groupe des 18-24 ans. Les pourcentages de sortants étaient légèrement moins élevés dans les groupes d'âges suivants : de 17 % à 20 % pour les 25-44 ans et de 7 % à 11 % pour les 18-24 ans.

À partir de 2000-2001, la majorité des sortants ont déménagé en Alberta, au Québec et en Ontario. Dans l'avenir, des niveaux de sortants inférieurs et des niveaux d'entrants supérieurs seront nécessaires pour accroître la population de la province jusqu'au niveau démographique qui lui permettra d'atteindre l'autosuffisance.

L'immigration est faible.

L'immigration au Nouveau-Brunswick a diminué depuis le début des années 1970. Le terme « immigrant » fait référence à un résident permanent – une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne, mais à qui les autorités en matière d'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada de façon permanente.

L'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta se partagent la plus grande part annuelle d'immigrants. Une situation qui s'est maintenue malgré l'augmentation importante de notre niveau d'immigration. Quant au Manitoba, il accueille plus de 3 % des immigrants, pratiquement la part qu'il contribue à la population canadienne totale.



Notre population vieillit.

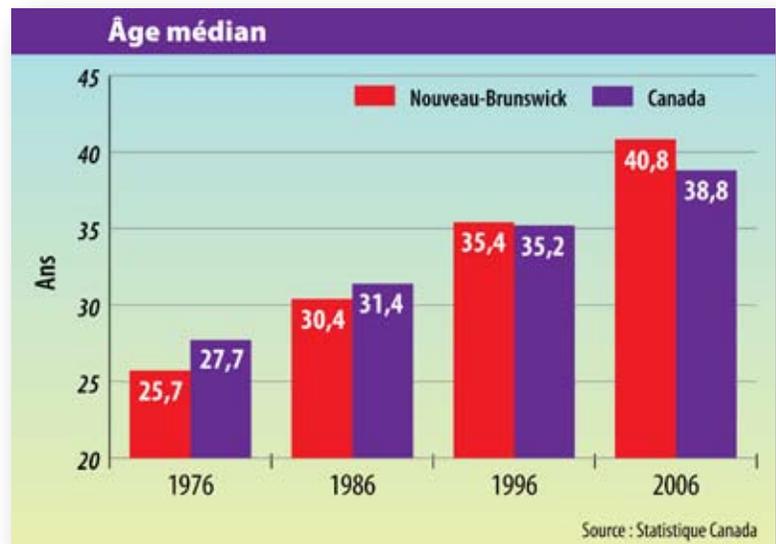
L'âge médian de la population se définit selon l'âge où 50 % de la population est plus âgée que cet âge et 50 %, plus jeune.

En 1976, l'âge moyen au Nouveau-Brunswick était 25,7 ans, soit deux ans de moins que la moyenne nationale. Étant donné la baisse du taux de fertilité, un plus petit pourcentage de la population se situait dans les groupes d'âges plus jeunes – la même tendance était observée au Canada et au Nouveau-Brunswick.

En 2006, l'âge médian au Nouveau-Brunswick a grimpé à 40,8 ans, une hausse d'un peu plus de quinze ans; la moyenne nationale était alors à 38,8 ans, soit deux ans de moins. Nos résultats ont aussi été influencés par la tendance négative de la migration nette.

En 1976 au Nouveau-Brunswick, les jeunes représentaient à peine un peu plus de 39 % de la population. Leur pourcentage a donc diminué de façon stable parce que les baby-boomers ont complètement quitté le groupe d'âges des 0-19 ans et que le nombre de naissances a diminué. En 2006, les jeunes y représentaient un peu plus de 22 %.

Durant les années 1970 et 1980, les baby-boomers ont par ailleurs considérablement gonflé la main-d'oeuvre. En 1976, 52 % de la population était en âge de travailler (20-64 ans); 64 % en 2006. Si la tendance se maintient et si on y



ajoute le taux de fertilité à la baisse et la migration nette négative, la population en âge de travailler comptera un nombre amoindri de jeunes adultes.

Si l'on tient compte de l'espérance de vie, qui a augmenté, et du taux de fertilité, qui a baissé, le pourcentage d'ainés de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick a grimpé de façon stable, passant de 9 % en 1976 à 14 % en 2006.

3. Pourquoi ces défis démographiques sont-ils importants?

« Pour accroître de façon significative sa base économique et atteindre l'autosuffisance, le Nouveau-Brunswick doit augmenter sa population de plus de 100 000 personnes d'ici aux 20 prochaines années. Il s'agit d'une augmentation nette d'environ 5000 personnes par année. Le Nouveau-Brunswick n'a jamais connu une croissance démographique soutenue de cette ampleur. »

*Rapport sur la réalité du Nouveau-Brunswick
Vol. 1 : À la croisée des chemins
Groupe de travail sur l'autosuffisance*

Atteindre l'autosuffisance

Le Nouveau-Brunswick se doit de se pencher sur ses problèmes démographiques pour différentes raisons; notamment pour atteindre ses objectifs d'autosuffisance d'ici à 2026 et pour s'assurer que du capital humain sera disponible pour appuyer le développement d'entreprises et stimuler la croissance économique. Le capital humain, ce sont en

fait les aptitudes et les études qu'une personne met à profit dans son emploi.

Le **Groupe de travail sur l'autosuffisance** a décrit sept réalités sur lesquelles le Nouveau-Brunswick doit se pencher pour assurer l'autosuffisance. En haut de la liste figurait la nécessité d'accroître sa population et sa main-d'oeuvre.

Accroître la participation de la main-d'oeuvre

Le taux de participation de la main-d'oeuvre est influencé par des choix individuels et fait écho à des incitatifs et des obstacles. Étant donné l'importante pénurie de travailleurs qui devrait frapper le Nouveau-Brunswick, un changement majeur doit s'opérer tandis que les employeurs se retrouveront devant des problèmes de main-d'oeuvre et devront considérer des initiatives comme la réembauche d'anciens travailleurs.

Le vieillissement de la main-d'oeuvre constitue un défi majeur. Y aura-t-il assez de travailleurs spécialisés dans l'avenir? Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises auront-ils une qualité de vie au travail et à leur retraite? Devrait-on considérer de prolonger la vie professionnelle?

Pourrait-on faire appel à d'autres mesures pour accroître les possibilités s'adressant aux travailleurs plus âgés? Que peuvent faire les employeurs pour offrir une meilleure flexibilité et des occasions d'emplois qui répondent mieux aux besoins des citoyens?

D'autres problèmes méritent notre attention. Le nombre de femmes dans la population active a augmenté depuis 25 ans, mais n'a connu aucune pointe. On mise de plus en plus sur l'immigration pour répondre à la demande de travailleurs spécialisés et stimuler la croissance économique.

Voilà qui soulève d'autres questions : quels sont les rôles et responsabilités appropriés des citoyens, de la communauté, des employeurs et du gouvernement? Faut-il offrir plus de programmes d'appui pour améliorer les compétences des travailleurs actifs?

Cerner les défis

Les principaux changements démographiques provoqués par la retraite des baby-boomers auront un impact significatif sur la main-d'oeuvre et les perspectives économiques du Nouveau-Brunswick. Cet impact est aussi susceptible d'augmenter l'impôt des contribuables néo-brunswickois.

« À mon avis, aucun enjeu autre que le déclin de la population et les conséquences de l'altération des caractéristiques sociodémographiques basées sur l'âge n'a autant de ramifications directes sur autant de défis pour le Nouveau-Brunswick. »

Constantine Passaris, Ph.D.
Département d'économie, UNB

En revanche, le vieillissement de la population augmentera les besoins du gouvernement en matière de services sociaux. Quelles conséquences aura ce changement sur les budgets du gouvernement? La structure fiscale actuelle de la province est-elle durable? Pour régler les problèmes de pénurie de main-d'oeuvre, il est prioritaire de former des travailleurs plus spécialisés.

Réagir à la problématique d'alphabétisation

Les problèmes d'alphabétisation sont préoccupants. Le fait de s'engager à améliorer la situation sera bénéfique pour l'économie du Nouveau-Brunswick; en fait, c'est primordial à son autosuffisance et son éventuelle compétitivité.

La recherche révèle que l'alphabétisation améliorée est payante, pas seulement sur le plan de la productivité du marché du travail, mais aussi pour l'amélioration des résultats chez les enfants, du respect de l'équité chez les autochtones, d'une meilleure intégration des nouveaux arrivants, des coûts de santé plus bas, des communautés plus sécuritaires et mieux soudées et une plus grande participation communautaire. Les programmes actuels d'enseignement de l'écriture et du calcul doivent continuer à produire des résultats. Comment peut-on aider les gens à améliorer leurs compétences fondamentales?

Accroître la diversité

Les communautés qui ont fait des investissements stratégiques pour retenir leurs jeunes et attirer de nouveaux citoyens se sont mieux adaptées au changement et sont mieux placées pour tirer profit des possibilités d'un développement à venir.

Les nouveaux arrivants sont source d'investissements économiques et d'emplois pour le Nouveau-Brunswick et aident la société à s'enrichir. Le gouvernement reconnaît que les immigrants et autres nouveaux arrivants dans la province joueront un rôle crucial pour ce qui est de stimuler l'économie provinciale.

La diversité culturelle et l'immigration contribuent au rehaussement et à l'enrichissement de la culture au Nouveau-Brunswick.

Les immigrants améliorent les niveaux de compétence, stimulent l'esprit d'entrepreneuriat, enrichissent les connaissances sur les préférences, la culture et les pratiques commerciales dans les marchés étrangers, en plus de stimuler la croissance économique.

4. Qu'est-ce que le Nouveau-Brunswick a l'intention de faire?

« Notre déclin démographique continuera à avoir un impact sur notre capacité à payer pour des services essentiels et à atteindre l'autosuffisance. C'est pourquoi nous devons agir ensemble maintenant et c'est aussi pourquoi le gouvernement a doublé l'aide financière pour régler les problèmes démographiques de notre province. »

Greg Byrne,
ministre responsable du Secrétariat de la croissance démographique

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à améliorer sa situation démographique. Il a fait des investissements stratégiques en doublant les ressources allouées à la croissance démographique et à la création de partenariats pour aborder ce problème. Les plans en question portent entre autre sur ce qui suit :

1. Établissement d'un Secrétariat de la croissance démographique

En avril 2007, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis sur pied le Secrétariat de la croissance démographique pour garantir une approche coordonnée à cet enjeu crucial de politique publique. Cette nouvelle entité, unique au Canada, s'occupera de toutes les questions liées à la croissance démographique. Elle sera notamment chargée d'accroître l'immigration, d'améliorer les services d'établissement pour retenir les nouveaux arrivants, de rapatrier des Néo-Brunswickois partis vivre ailleurs et d'attirer des gens d'ailleurs, surtout des jeunes, d'examiner des questions axées sur la famille pour encourager les naissances.

2. Élaboration d'une stratégie de croissance démographique

En 2006, quelque 1 600 nouveaux immigrants ont été admis ou ont mentionné que le Nouveau-Brunswick était leur destination finale. Le gouvernement a établi des objectifs ambitieux pour accroître l'immigration (5 000 nouveaux immigrants par année d'ici à 2015) et retenir les nouveaux arrivants (faire passer les taux actuel de rétention de 60 % à 80 % d'ici à 2015). D'autres objectifs seront établis pour retenir les jeunes et rapatrier des Néo-Brunswickois partis vivre ailleurs.

Le présent document de consultation est la première étape de l'élaboration d'une stratégie de croissance démographique à long terme. À cet effet, nous solliciterons la rétroaction des intervenants clés.

3. Création de partenariats

Un volet clé de l'amélioration de la participation sera de s'assurer que tous ceux qui veulent participer pourront le faire. Pour cela, il faudra faire en sorte que le système d'éducation offre de la formation adéquate et pertinente pour doter les futurs travailleurs des compétences dont ils auront besoin.

Des efforts seront déployés pour tisser des liens plus étroits entre les communautés, les employeurs et les jeunes en vue de les retenir au Nouveau-Brunswick. Grâce à un contexte amélioré de mentorat et d'activités, aux programmes coopératifs et aux investissements stratégiques, le gouvernement espère resserrer les liens entre les jeunes et leurs communautés afin de favoriser les occasions d'emploi.

4. Examen des meilleures pratiques

Le Secrétariat de la croissance démographique a déjà amorcé l'examen des meilleures pratiques au Nouveau-Brunswick et dans d'autres provinces et pays. Il a invité les organismes responsables de l'immigration et de la croissance démographique d'autres provinces atlantiques à partager leurs idées et à participer à des projets pilotes en partenariat avec le Nouveau-Brunswick pour tirer profit de leurs expériences.

Nous ferons la promotion du Nouveau-Brunswick comme un endroit exceptionnel où vivre, un endroit où revenir pour s'établir, un endroit sans pareil pour se bâtir une vie. Des visites de sensibilisation auront lieu dans des marchés stratégiques canadiens et internationaux, et nous travaillerons avec les employeurs et les communautés pour attirer des gens dans la province.

Le secrétariat examinera des mesures favorables à la famille mises en oeuvre au Canada et à l'étranger. Des solutions « maison » seront élaborées pour combiner des éléments associés à des programmes en vigueur dans d'autres provinces et pays en vue d'établir des programmes innovateurs pour répondre à nos besoins. Nous examinerons par ailleurs des programmes ayant donné de bons résultats dans d'autres provinces et pays.

5. Participation des citoyens

Des collègues, des gouvernements et des communautés néo-brunswickoises seront invitées à participer au processus de consultation. En mettant sur pied un comité consultatif d'intervenants clés, le secrétariat fera participer ses partenaires et partagera de l'information sur des sujets d'intérêt commun. Les membres de ce comité agiront à titre de conseillers sur les priorités et programmes provinciaux en matière de croissance démographique. Nous partagerons de l'information avec d'autres ministères et agences de façon à ce que le gouvernement utilise une approche concertée en matière de résolution de problèmes.

En travaillant avec l'ensemble des intervenants et en créant des partenariats, nous encouragerons les gens du Nouveau-Brunswick à faire partie de la solution aux problèmes démographiques.

Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises doivent devenir partie intégrante du plan d'action visant à résoudre les problèmes démographiques actuels, c'est une responsabilité qui n'incombe pas uniquement au gouvernement. Par sa volonté de définir la stratégie démographique, le gouvernement est déterminé à faire participer les citoyens et citoyennes de la province à cet important enjeu de politique publique.

5. De quoi traitera la stratégie démographique?

Des pays européens et asiatiques et l'Australie ont choisi de réagir à leur propre situation de façons différentes. Chaque pays s'est concentré sur des politiques d'intervention particulières à leurs enjeux complexes. La majorité d'entre eux a choisi de se concentrer sur l'accroissement ou le maintien d'un taux de fertilité tournant autour des niveaux de remplacement, tout en portant une attention soutenue aux enjeux du marché du travail, notamment l'accroissement de la présence des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans la population active et l'avancement de l'âge de la retraite chez les travailleurs. Certains pays, surtout l'Australie, se sont également tournés vers l'immigration pour freiner les réductions démographiques probables ou les tendances intraitables en matière de vieillissement. Entre autres leçons apprises des autres pays industrialisés, l'importance de mettre en place une combinaison de politiques pour garantir une base démographique durable.

Sustainable Population Policy: Charting a Course for Canada
Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

Rôles et responsabilités

La stratégie établira les priorités stratégiques permettant de régler les problèmes démographiques de la province. Les gens, les communautés, les travailleurs et les groupes d'employeurs doivent comprendre comment ils peuvent contribuer à l'attraction et à la rétention des gens au Nouveau-Brunswick.

Le système d'éducation, y compris les universités et les collèges, doivent faire partie intégrante de l'intervention stratégique nécessaire pour réussir. Les organismes non gouvernementaux, notamment les diverses associations multiculturelles et les organismes de services aux immigrants de la province, jouent un rôle clé dans la rétention des nouveaux arrivants.

Des groupes comme la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) et le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick peuvent fournir des perspectives intéressantes sur la façon d'attirer des immigrants francophones dans nos communautés. Pour définir la stratégie, nous chercherons à obtenir de la rétroaction et des conseils auprès des nombreux groupes diversifiés et tenterons d'établir les rôles et responsabilités en vue de faire bouger les choses.

Programmes et initiatives

D'autres provinces canadiennes sont aux prises avec des défis démographiques similaires à ceux du Nouveau-Brunswick; elles ont décidé d'agir par l'entremise d'investissements stratégiques et de l'accroissement des niveaux d'immigration. Par exemple, le Manitoba, dont la population dépasse légèrement celle de la Nouvelle-Écosse, accueille désormais plus de 10 000 immigrants par année, un nombre qu'il veut faire passer à 20 000. La Nouvelle-Écosse a pour sa part lancé un programme coopératif, « **Invest in Youth** », qui vise à bâtir des liens entre les jeunes, les employeurs et les communautés, une façon de retenir leurs jeunes.

En mars 2007, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en vigueur une exemption fiscale à l'intention des diplômés. Elle est offerte aux diplômés d'un programme d'études postsecondaires détenant un certificat ou un diplôme ou, dans le cas des ouvriers spécialisés, une attestation, qui vivent en Saskatchewan ou ailleurs et qui veulent démarrer leur carrière là-bas. Quant au gouvernement du Québec, il offre des crédits d'impôt sur le revenu sur cinq ans pour attirer les

universitaires étrangers dans les domaines des technologies de l'information, du génie, des sciences de la santé et de la finance.

Les étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick inscrits pour la première fois à une université financée par la province sont admissibles à un avantage unique de 2000 \$. Ils doivent être inscrits à un programme menant à un diplôme de premier cycle de l'université du Nouveau-Brunswick, St. Thomas, Mount Allison ou de Moncton (tous les campus).

Après l'étude des meilleures pratiques dans la province et dans d'autres provinces et pays, la stratégie proposera un certain nombre de programmes et d'initiatives susceptibles de répondre efficacement à nos besoins démographiques et de main-d'oeuvre.

Sensibilisation

Même si les problèmes démographiques du Nouveau-Brunswick font les manchettes, il faut poursuivre les efforts de sensibilisation à cet enjeu critique. Comment pouvons-nous travailler ensemble pour faire de notre province un endroit fantastique où s'établir et se bâtir une nouvelle vie?

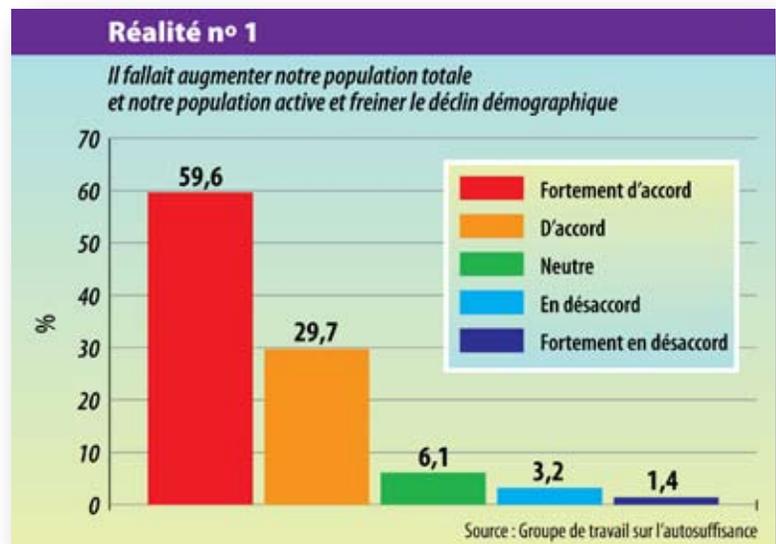
Appel à l'action

Il est impératif pour la stratégie démographique d'encourager les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à agir pour maintenir une économie prospère et une société soudée.

6. Comment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils exprimer leur point de vue?

Dans une forte proportion, les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont répondu au Groupe de travail sur l'autosuffisance qu'« **il fallait augmenter notre population totale et notre population active et freiner le déclin démographique** ». C'était la **réalité no 1** du groupe de travail, et 805 répondants – autour de 90 % – étaient d'accord ou fortement d'accord avec cet objectif.

Compte tenu de l'ensemble de ces considérations, le Secrétariat de la croissance démographique veut faire participer tous les intervenants à la définition de la stratégie visant à régler notre problème démographique.



Bien que de nombreuses questions se posent, les plus fondamentales sont probablement les suivantes :

1. Compte tenu des problèmes démographiques du Nouveau-Brunswick, sur quel ou quels aspects devrait-on mettre l'importance pour freiner le déclin?
2. Selon vous, quel est le rôle du gouvernement?
3. Celui des employeurs?
4. Celui des communautés?
5. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est donné l'objectif d'attirer 5 000 nouveaux immigrants d'ici à 2015. Quels éléments lui permettront de l'atteindre?
6. Le gouvernement s'est aussi donné l'objectif de faire passer notre taux de rétention des nouveaux arrivants de 60 % à 80 % d'ici à 2015. Quels sont les éléments critiques qui lui permettront de l'atteindre?
7. Selon vous, quelles initiatives seraient efficaces en matière de rétention des jeunes?
8. Que peut-on faire pour réussir à rapatrier des Néo-Brunswickois partis vivre ailleurs?
9. Comment le Nouveau-Brunswick peut-il attirer d'autres Canadiens dans la province?

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le Secrétariat de la croissance démographique veulent connaître votre opinion. Vos idées et vos suggestions nous aideront à élaborer la stratégie de croissance démographique. **Les commentaires et observations sur la rétention, le rapatriement, le recrutement et l'établissement seront tous considérés; divers moyens sont à votre disposition pour que vous puissiez faire vos commentaires et suggestions.**

1. Mémoires et commentaires par écrit

Nous encourageons la population à présenter ses suggestions sur la stratégie. Voici les coordonnées :

Secrétariat de la croissance démographique

C.P. 6000

Fredericton NB E3B 5H1

ou par courriel : pgs-scd@gnb.ca

2. Dialogue en personne – réunions publiques

Le Secrétariat de la croissance démographique propose une série de rencontres dans divers communautés de la province. Ces réunions permettent aux citoyens et organismes de présenter leurs idées. Consulter le site Web du Secrétariat de la croissance démographique pour connaître les dates et les lieux de rencontre.

3. Internet

Le secrétariat accepte la rétroaction par l'entremise de son site Web. Vous pouvez faire vos commentaires à : <http://www.gnb.ca/démographique>. Voici le lien pour accéder à la *stratégie démographique*.

La date limite pour faire des commentaires est le vendredi, le 3 août 2007
